

INFORMATIONS AUX HABITANTS

1. NUIT DU 30 AVRIL AU 1^{er} MAI – « NUIT DES SORCIERES ».

Les différentes mesures (surveillances par les élus, rondes de la gendarmerie) qui ont été mises en œuvre afin d'éviter les dégradations des années passées ont porté leurs fruits depuis 4 ans. Ces mesures seront reconduites en 2019. Toute dégradation constatée fera systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

2. ENQUETE PUBLIQUE PLU & ZONAGE ASSAINISSEMENT – AVIS AU PUBLIC.

Enquête publique commune sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) ainsi que sur le plan de zonage d'assainissement.

Par arrêté n° 35/2019 du 26 avril 2019,

Le maire de SAINT-JEAN ROHRBACH a ordonné l'ouverture d'une enquête publique commune sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) ainsi que sur le plan de zonage de l'assainissement.

A cet effet, Monsieur Michel HOLIER, demeurant à 57730 MACHEREN, Ingénieur retraité, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG en date du 28 février 2019.

L'enquête se déroulera en mairie du 14 mai 2019 au 18 juin 2019, 17 heures, aux jours et heures habituels d'ouverture (les mardis et jeudis de 17h à 19h).

Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie les :

- ° le mardi 14 mai 2019 de 16 heures à 18 heures
- ° le mardi 28 mai 2019 de 16 heures à 18 heures
- ° le mardi 11 juin 2019 de 16 heures à 18 heures
- ° le mardi 18 juin 2019 de 15 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie ainsi que sur le site www.saint-jean-rohrbach.fr

En outre, pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du P.O.S et sa transformation en P.L.U ainsi que sur le zonage assainissement, pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairie.

Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur, par courrier à l'adresse suivante : Mairie de SAINT-JEAN ROHRBACH 24, rue Nationale 57510 SAINT-JEAN ROHBACH ;

et par voie électronique à l'adresse suivante pluassain.sjr@gmail.com

3. PASSAGE DU RELEVEUR ERDF.

La relève des compteurs ERDF sera réalisée le **24 mai 2019**. En cas d'absence, vous pouvez communiquer vos index par internet sur le site www.enedis.fr pour l'électricité et sur www.grdf.fr/releve pour le gaz.

Téléphones : 09 70 82 53 83 (prix d'un appel local) pour l'électricité ou 09 69 39 97 45 pour le gaz. Il vous est demandé de faciliter l'accès à votre compteur.

4. INSCRIPTION POUR LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019.

Les personnes intéressées à l'inscription pour le concours des « Maisons Fleuries 2019 » pourront utiliser le formulaire ci-dessous, qui sera à transmettre au secrétariat de la mairie pour le **30 juin 2019** au plus tard. Il n'y a plus d'inscription d'office, d'année en année, comme cela se pratiquait jusqu'en 2015.

Les personnes inscrites pourront prendre des photos de leur maison et les faire parvenir en mairie directement auprès de Mme Valérie VANDAELE sur l'adresse de messagerie suivante : st-jean-rohrbach.mairie@wanadoo.fr

St-Jean Rohrbach, le 27 avril 2019.

Le maire Cyrille FETIQUE



***** A découper et à rapporter en mairie *****

INSCRIPTION POUR LE CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2019 ST-JEAN ROHRBACH

Nom : Prénom :

Adresse : Signature :